

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

Doublement de l'écluse des Fontinettes

Du 14 octobre 2024 au 24 novembre 2024

Anne-Marie ROYAL

Alexis FAVRE-GILLY

désigné.e.s par la CNDP

20 Décembre 2024



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations du/de la garant.e	4
Introduction	5
Le projet/ plan/ programme objet de la concertation	5
La saisine de la CNDP	10
Garantir le droit à l'information et à la participation	10
Le travail préparatoire des garant.e.s.....	11
Les résultats de l'étude de contexte	11
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation.....	12
Avis sur le déroulement de la concertation.....	14
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	14
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	14
Synthèse des arguments exprimés	15
Synthèse des observations et propositions ayant émergées pendant la concertation	15
Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant)	26
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet.	26
Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées	26
Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	27
Liste des annexes	29

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 20 décembre 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet/ plan/ programme pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet/ plan/ programme (art. R121-23 du Code de l'Environnement).. <https://www.registre-numerique.fr/vnf-doublement-fontinettes>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

La concertation préalable dont il est rendu compte ci-après concerne le doublement de l'écluse des Fontinettes sur le canal reliant Lille à Dunkerque, axe majeur pour le réseau fluvial en Hauts de France en lien avec le futur Canal Seine Nord Europe. Ce projet vise à permettre la navigation sur cet axe qui pourrait à terme subir une fermeture longue compte tenu de besoins en travaux importants sur l'écluse actuelle des Fontinettes. Cette nouvelle écluse vise également une diminution du temps de passage pour les bateaux et une meilleure gestion hydraulique. Le territoire de l'audomarois a été fortement frappé par les inondations en 2023 et la concertation était vu par certains acteurs du territoire comme un évènement pouvant raviver des débats sur les inondations.

La discussion du projet soumis à la participation du public a été voulue par le maître d'ouvrage. Les équipes de VNF du Nord-Pas de Calais qui n'avaient pas l'expérience de ce type de concertation, l'ont abordée dans une attitude positive d'écoute.

Si les acteurs du territoire se sont peu mobilisés au long de la concertation, le grand public a été présent, curieux de cette possibilité inhabituelle sur ce territoire d'une concertation sous cette forme. Il n'a pas été questionné le principe et l'utilité de la concertation. Plusieurs contributeurs ont fait part de leur satisfaction de pouvoir s'informer et donner leur avis au travers de cette procédure de participation. La régularité de la présence de certaines personnes qu'elles soient des riverains, des membres d'associations ou des habitants du territoire ainsi que la qualité de leurs contributions, l'acuité et la pertinence des questions abordées par les contributeurs, simple « curieux » ou acteur averti, tout comme l'expertise des intervenants, ont conféré à la procédure de participation un intérêt certain.

Les enseignements clefs de la concertation

Cette concertation a permis de « faire bouger les lignes » et de faire émerger un certain nombre d'interrogations, de propositions et remarques des participants et participantes de plusieurs ordres sur : le projet et son opportunité, les impacts pour les riverains immédiats et l'aménagement du site classé de l'ascenseur des Fontinettes, les impacts pour le territoire notamment pour le marais audomarois, la biodiversité mais également sur les réalités du trafic fluvial futur.

Le projet et son opportunité

L'opportunité du doublement de l'écluse, le choix de l'implantation de la nouvelle écluse et son fonctionnement ont été longuement questionnés et débattus. Les participants se sont intéressés au choix du doublement de l'écluse des Fontinettes plutôt que d'autres solutions ainsi qu'au choix d'implantation retenu parmi plusieurs scénarios. Le fonctionnement même de l'écluse a également été interrogé au regard des évolutions projetées du trafic fluvial.

Les impacts pour les riverains immédiats

Le doublement de l'écluse des Fontinettes va impacter les riverains du projet, notamment ceux concernés directement par l'emprise de la nouvelle écluse. Ces riverains ont fait part de leurs inquiétudes et émis le souhait d'être bien informés et accompagnés dans les procédures à venir. Les riverains non directement concernés par la nouvelle implantation ont exprimé leur vigilance sur les impacts du chantier en termes d'emprises, de flux de

camions, de nuisances sonores et de poussières. Ils souhaitent que l'information du public soit effective tout au long du chantier.

Les impacts pour le territoire

Le public a largement exprimé ses inquiétudes quant à l'impact du projet sur la gestion hydraulique d'un territoire au maillage fluvial très fort et qui a connu de fortes inondations en 2023-2024.

De nombreux échanges ont eu lieu sur les conséquences d'une forte augmentation du trafic sur le réseau fluvial du Nord-Pas de Calais : impact sur les berges et sur le marais, capacité d'absorption des écluses du territoire, conséquences sur la gestion hydraulique.

Les risques pour la biodiversité et pour un territoire plus large que le territoire de projet ont été soulignés notamment pour les marais aux alentours qui sont connectés au canal. Les participants invitent VNF à avoir une approche globale de ce projet.

Enfin le public a appuyé l'intérêt de valoriser ce projet et de l'inscrire de manière qualitative dans son environnement. Cela concerne aussi bien la connexion au territoire via la traversée de l'écluse, la connexion à l'eurovéloroute et au sentier de grande randonnée, que les aménagements paysagers aux alentours, en particulier le site classé de l'ascenseur des Fontinettes mis en valeur tant pour le tourisme que pour la qualité de vie au quotidien avec un coût d'entretien réduit pour la collectivité.

De manière générale, le public a émis le souhait d'une poursuite du dialogue avec le territoire et de l'information aux habitants dans les prochaines étapes du projet. Il a également manifesté son souhait de bénéficier d'une meilleure visibilité sur la gestion hydraulique du territoire et les aménagements, entretiens sur les voies d'eaux au-delà du canal.

Les principales demandes de précisions et recommandations du.de la garant.e

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. *Apporter les précisions tant de méthode que de calendrier aux riverains visés par une expropriation pour leur permettre rapidement de bénéficier d'une estimation de la valeur de rachat de leur propriété ou partie de celle-ci dont ils vont perdre la jouissance*

2. *Fournir le calendrier et les modalités de prise de décision pour le maintien de l'accès piétons sur les écluses une fois le chantier terminé*

3. *Fournir les études évoquées lors de la concertation : prévisions de trafics, impact sur le marais, mesures compensatoires, impact sur la gestion hydraulique*

4. *Présenter les projets de compensations retenus suite à la concertation*

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Mettre en place un comité de suivi du projet et favoriser une information adaptée tant écrite que numérique et sous forme de rencontres

2. Présenter les maquettes et visuels des aménagements du site classé et d'associer le groupe de suivi aux réunions avec la mairie et les représentants des sites classés pour avoir un aménagement conforme aux attentes pour un site classé, utile aux usagers et gérable par la commune propriétaire

3. Présenter les résultats des études de trafic, et de celle sur les impacts sur le marais du trafic fluvial et de ses évolutions projetées

4. Communiquer les résultats des études de trafic et le calendrier des travaux projetés sur le canal pour l'adaptation à ces évolutions

5. Utiliser un maximum de supports d'information du public à la fois pour poursuivre l'information grand public adaptée aux habitudes locales.

6. Mettre en place une information et un dialogue spécifique à la phase chantier en veillant à anticiper les périodes de nuisances pour les riverains, usagers de la zone. Mettre en place des mesures spécifiques en amont pour préparer ce chantier (désigner un référent de proximité dans les marchés travaux pour entendre les doléances des riverains, sectoriser géographiquement le chantier pour pouvoir informer plus spécifiquement les riverains concernés par les différentes phases de chantier...) et ne pas limiter l'information au site internet mais favoriser les moyens de dialogue (visites de chantier, ligne d'écoute pour la remontée des problématiques relatives au chantier...)

7. Publier la fiche d'information sur les acteurs de la gestion de l'eau afin que chacun puisse comprendre au mieux les responsabilités de chaque acteur et s'adresser au bon interlocuteur

Introduction

Le projet/ plan/ programme objet de la concertation

Cette concertation préalable concerne le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes, située sur le canal de Neufossé sur la commune d'Arques.

- **Responsable du projet/ plan/ programme et décideurs impliqués :**

Le maître d'ouvrage de ce projet est Voies Navigables de France (VNF) en charge du développement et de la maintenance du réseau fluvial. VNF est représentée sur le territoire par la Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais. La conduite d'opération est assurée par la Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage de VNF.

Bien que non décideurs sur ce projet, les acteurs du territoire comme la commune d'Arques et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) sont également concernés par celui-ci au titre de ses implications locales.

- Carte du projet ou plan de situation :



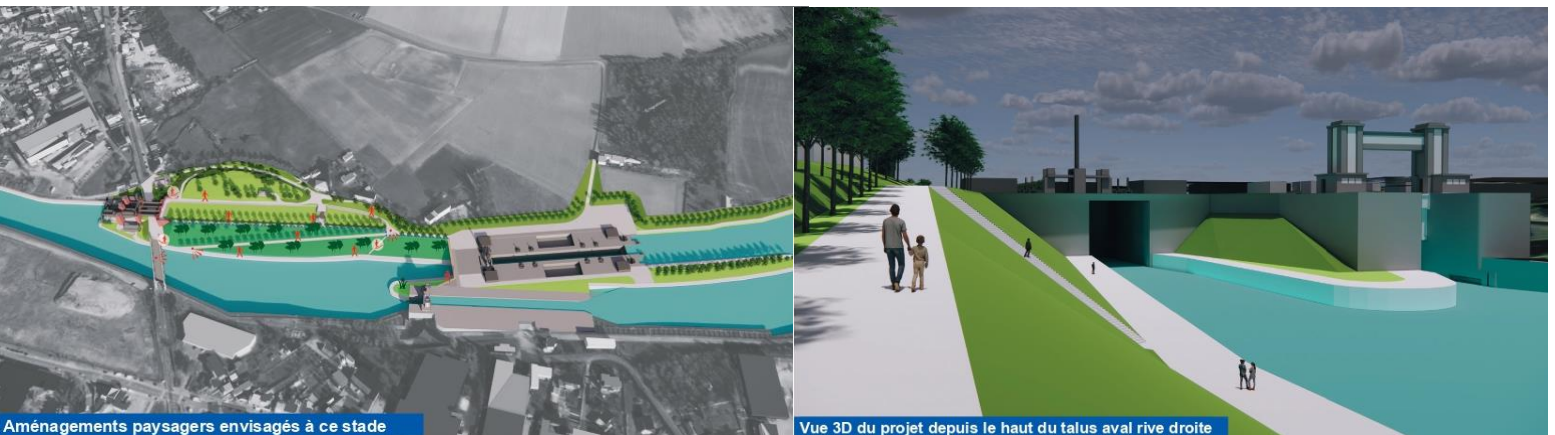
Visuel de la page 9 du dossier de concertation

- Objectifs du projet selon leur porteur de projet

Le projet présenté porte sur le doublement de l'écluse des Fontinettes par la construction d'une nouvelle écluse en rive droite de celle déjà existante. L'écluse des Fontinettes est un ouvrage clé du réseau fluvial régional. Située à Arques sur le canal de Neufossé, elle permet aux bateaux jusqu'à 3 000 tonnes de franchir un dénivelé d'un peu plus de 13 mètres en 25 minutes environ.

Depuis plusieurs années, Voies navigables de France mène des études sur cet ouvrage qui connaît des désordres structurels importants susceptibles de remettre en cause son bon fonctionnement et de limiter ses capacités d'ici 15 ans. Il nécessiterait alors des travaux qui interrompraient la navigation sur l'axe pendant une durée d'environ 1 an, risquant ainsi de priver le territoire du développement associé à la liaison fluviale Seine-Escaut.

La construction d'une deuxième écluse permettrait donc de ne pas interrompre de manière prolongée le trafic fluvial sur l'axe Dunkerque-Cuinchy notamment en direction du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPM). Le projet doit aussi permettre d'accompagner le développement du trafic fluvial, de rendre le site éclusier résilient face aux aléas climatiques et d'assurer la durabilité du site.



Visuels de la page 24 du dossier de concertation

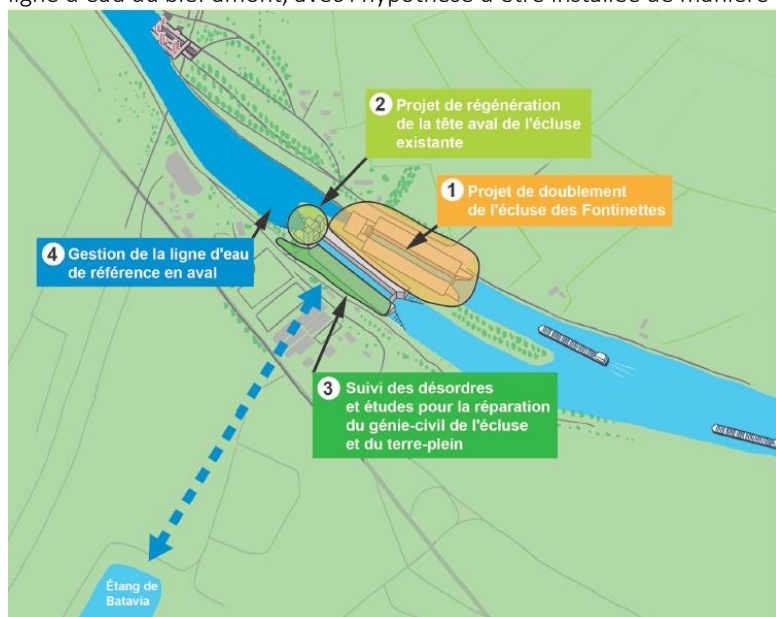
- Caractéristiques du projet

À ce stade des études, l'opération de doublement de l'écluse des Fontinettes prévoit :

- **La création d'une nouvelle écluse**, d'une longueur de 145m, sur la rive droite du sas existant, intégrant une possibilité d'extension ultérieure à 195 m par l'aval ;
- **La création de quatre bassins d'épargne**, intégrés à l'écluse, qui permettront d'économiser de l'eau en limitant la quantité d'eau nécessaire au passage d'un bateau (1/3 du volume du sas transite vers l'aval à chaque bassinée ce qui implique que les 2/3 du volume du sas seront réutilisés lors de la bassinée suivante) ;
- **L'installation d'une conduite d'eau** permettant le maintien d'un transfert d'eau de 3 m³ par seconde en cas de travaux en période d'étiage ;

- **L'aménagement de garages d'écluse** à l'amont et à l'aval du site de 200 mètres chacun pour permettre aux bateaux d'attendre en sécurité leur passage à l'écluse.
- **La création de nouveaux cheminements** : des sentiers piétons et un nouvel accès routier pour faciliter l'exploitation de l'écluse par le nord.

Les études menées sur l'opportunité d'une station de pompage ont montré qu'un ouvrage de ce type n'est pas nécessaire au fonctionnement intrinsèque du nouveau sas éclusier. Cet ouvrage sera toutefois étudié par ailleurs pour faciliter la gestion de la ligne d'eau du bief amont, avec l'hypothèse d'être installée de manière anticipée et indépendante du doublement.



Visuel de la page 17 du dossier de concertation

- **Les alternatives mises au débat**

Les projets étudiés lors des études de faisabilité

Des études de faisabilité du doublement de l'écluse des Fontinettes ont été menées entre 2016 et 2017 sur une vingtaine de projets distincts :

- L'allongement par l'amont ou l'aval de l'écluse actuelle
- Le doublement avec un sas de 144 mètres ou de 195 mètres selon différentes implantations (avec ou sans suppression à terme de l'écluse actuelle voire de l'écluse de Flandres) :
 - > Au droit de l'écluse actuelle
 - > En amont immédiat de l'écluse actuelle
 - > Très en amont de l'écluse actuelle

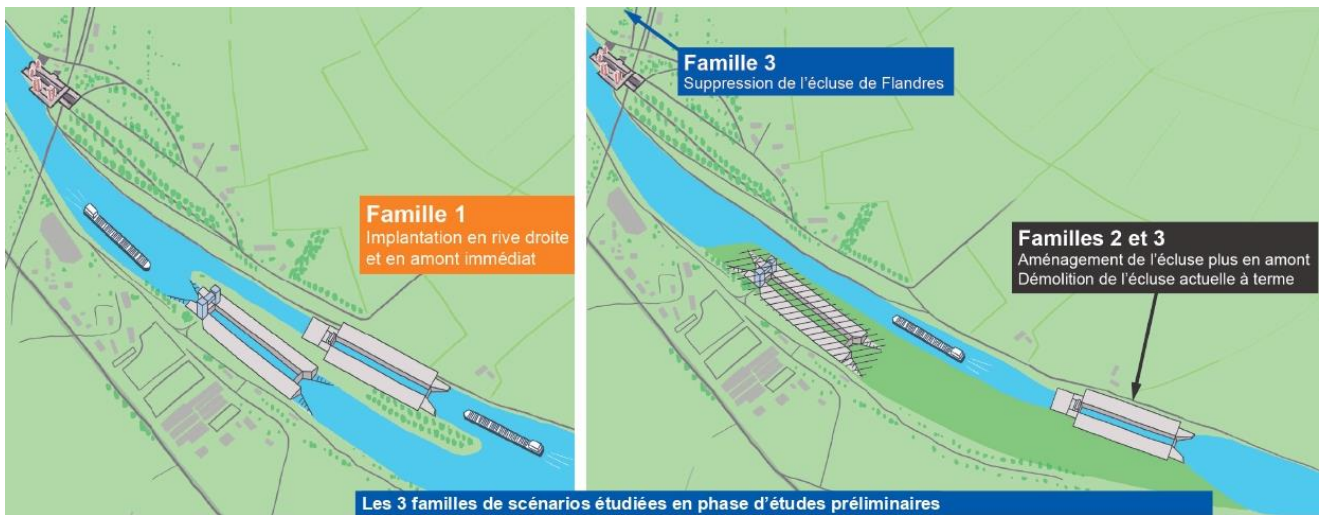
L'analyse multicritère menée à l'issue de ces études a permis de définir 3 familles de scénarios permettant de répondre aux objectifs de l'opération.

Les 3 familles de scénarios définies à l'issue des études de faisabilité sont les suivantes :

- Famille 1 : le doublement en rive droite à l'amont immédiat de l'écluse existante, avec conservation de l'écluse actuelle
- Famille 2 : le doublement en rive droite mais plus en amont de l'écluse existante, avec démolition à terme de l'écluse actuelle.
- Famille 3 : le doublement au même emplacement que pour la famille 2 et la démolition dans un second temps des écluses actuelles de Fontinettes et de Flandres.

Au terme des études préliminaires et de plusieurs étapes de dialogue institutionnel menées courant 2023, il a été considéré par VNF et ses partenaires que la famille de scénarios prévoyant le doublement de l'écluse sur la rive droite de celle existante avec conservation de l'écluse actuelle était la solution la plus adéquate pour atteindre les objectifs du projet.

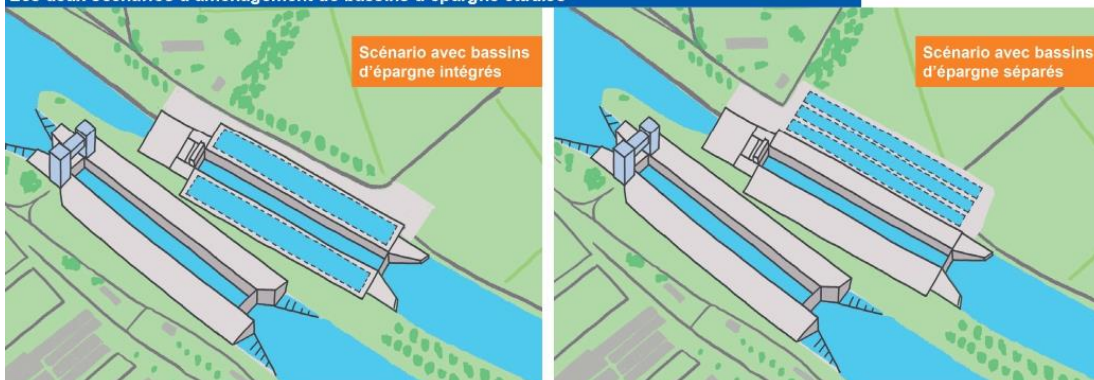
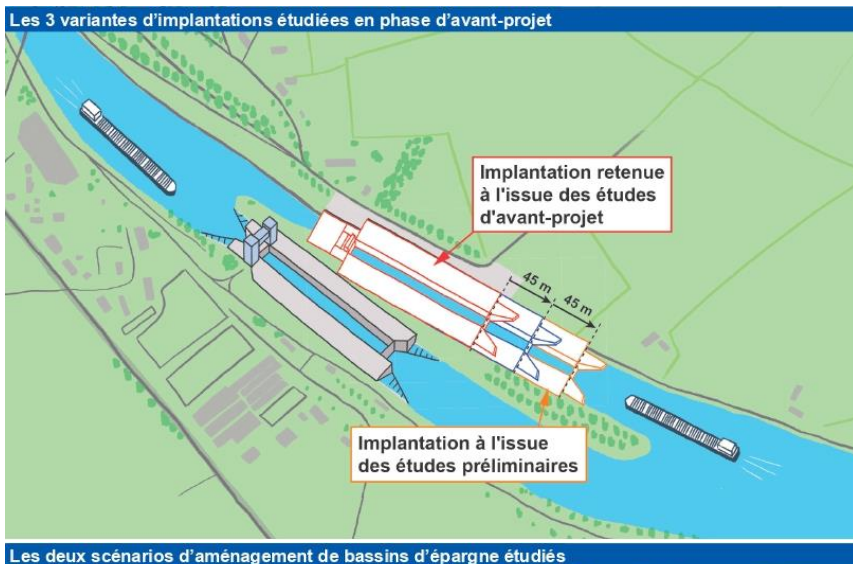
Cette famille de scénarios présente l'avantage de réduire le temps d'attente à l'entrée du site éclusier, d'augmenter sa fiabilité et de limiter sa consommation en eau, tout en présentant un coût moins élevé que les autres scénarios, des impacts bien plus limités (sur les projets et ouvrages à proximité, sur le foncier et la biodiversité notamment) tout en maintenant des conditions de navigation acceptable.



Visuel de la page 20 du dossier de concertation

Les scénarios en phase d'avant-projet

Parmi la famille de scénarios retenue, différentes variantes d'implantations ont été étudiées en termes de trajectoire (vérification de navigabilité à l'approche et en sortie de l'écluse pour les bateaux montants et avalants). La configuration optimale qui permet de réduire les volumes de déblais et les impacts fonciers tout en maintenant une navigabilité acceptable et l'absence de risque sur le génie-civil de l'écluse existante est une implantation située à 90m plus à l'aval que le scénario retenu en fin d'études préliminaires. Par ailleurs des scénarios sur le choix du mode d'épargne ont été étudiés : le premier comprenant un site éclusier avec 4 bassins d'épargne intégrés au génie civil de l'écluse et le second avec 3 bassins d'épargne séparés du génie-civil de l'écluse. Afin de réduire les impacts en termes de foncier et faciliter l'intégration paysagère tout en assurant une meilleure maîtrise des risques techniques et donc des coûts, est de continuer les études de conception du scénario 1 avec une solution de bassins d'épargne intégrés.



Visuels de la page 21 du dossier de concertation

- **Coût**

Le coût estimé du projet est de 200 millions d’euros hors taxes.

- **Contexte du projet**

Le territoire du projet

L’écluse des Fontinettes est située au nord de la région Hauts-de-France, dans le département du Pas-de-Calais, entre la métropole lilloise et le Dunkerquois. Le projet de doublement de l’écluse s’inscrit ainsi au cœur de la Communauté d’agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), territoire de 53 communes et d’environ 105 000 habitants. La commune d’Arques, dans laquelle est situé le projet, comprend près de 10 000 habitants et est limitrophe du département du Nord. Le projet est localisé sur le canal à grand gabarit de Neufossé qui relie l’Aa à la Lys et à la Deûle, sur l’axe reliant le Grand port maritime de Dunkerque au bassin de l’Escaut, à Lille et aux canaux belges donnant accès à l’Europe centrale et à terme au bassin francilien via le Canal Seine-Nord Europe. L’opération s’inscrit dans le périmètre du Parc naturel régional des Caps et Marais d’Opale et à proximité immédiate de la zone humide du marais audomarois.

Les dynamiques de développement territorial

Le projet se situe à proximité immédiate d’autres projets prévus à court ou moyen terme :

- Le projet de requalification du centre-ville d’Arques avec la construction d’un nouveau quartier
- Le développement du port d’Arques avec un agrandissement prévu
- L’implantation d’une unité de Solvalor pour le traitement et la revalorisation des terres, sédiments et déchets industriels.
- Le projet d’Eurovélo route n°5 qui doit relier le littoral de la côte d’Opale au bassin minier.

Le projet se situe également au cœur d’une région en plein renouveau industriel :

- Au sein du pays de Saint-Omer avec la labellisation « Territoire d’industrie », l’inscription dans la dynamique régionale REV3 pour le développement d’une industrie bas carbone
- Du côté de Dunkerque avec le développement et l’agrandissement du Grand Port Maritime (GPMD), l’arrivée de « méga-usines » de fabrication et de recyclage de batteries électriques, la construction de 2 réacteurs EPR à Gravelines.

Le réseau fluvial Nord-Pas-de-Calais

Le réseau VNF Nord-Pas-de-Calais comprend 680 km de voies navigables, dont près de 250 km de voies à grand gabarit. Ce réseau est constitué de 90 écluses dont 16 écluses à grand gabarit, de plus de 100 ouvrages de régulation des niveaux d’eau et de 2000 hectares de domaine public fluvial. L’écluse des Fontinettes occupe une place spéciale au sein de ce réseau. Elle permet en effet à des bateaux jusqu’à 3 000 tonnes de franchir un dénivelé d’un peu plus de 13 mètres en 25 minutes, soit la hauteur de chute et le temps de franchissement, les plus élevés du réseau fluvial du nord de la France. À titre de comparaison, les autres écluses du réseau ont des hauteurs de chute inférieures à 5 mètres.

Le projet de doublement de l’écluse des Fontinettes s’inscrit dans le cadre de la stratégie territoriale de modernisation du réseau à grand gabarit des Hauts-de-France. Celle-ci prévoit la mise en téléconduite des écluses, des recalibrages de canaux, des opérations de doublement ou d’allongement des écluses, des aménagements d’équipements aux usagers (bassins de virement, zone de stationnement, garages d’écluse) afin de renforcer la fiabilité et la compétitivité de la voie d’eau, et d’inciter au report modal.



Visuel de la page 11 du dossier de concertation

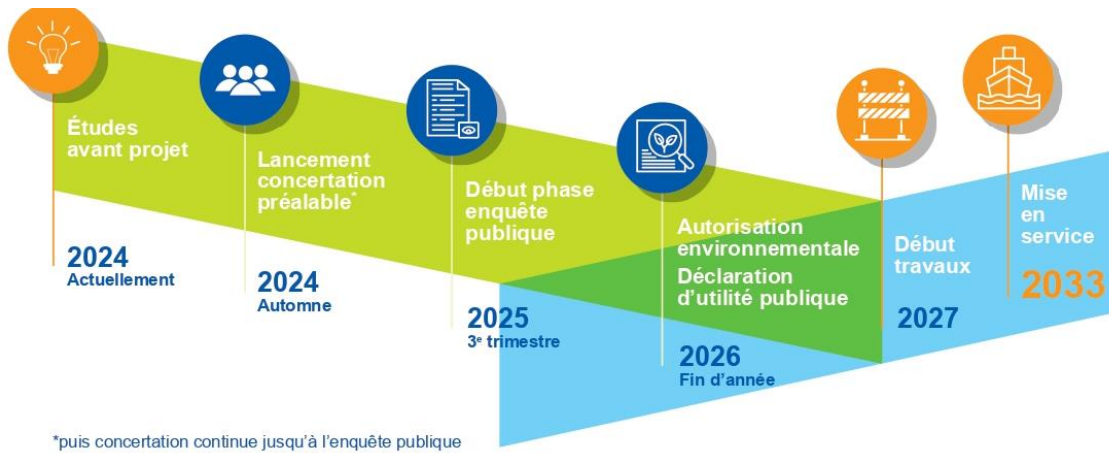
- **Calendrier prévisionnel du projet et de la mise en service envisagée.**

Le projet est actuellement au stade d'avant-projet, de même pour ses études techniques. Cette phase d'étude permet de préciser suffisamment le projet pour commencer à préparer les dossiers réglementaires en vue de l'obtention des autorisations qui seront nécessaires au lancement des travaux.

La phase d'enquête publique est prévue pour la fin 2025. La déclaration d'utilité publique et les autorisations environnementales sont elles prévues pour la fin 2026.

Enfin le début des travaux est prévu en 2027 pour une mise en service de la nouvelle écluse en 2033.

La date des travaux sur l'ancienne écluse seront postérieures à la mise en service de la nouvelle écluse et devraient durer un an. A ce jour la date de démarrage de ces travaux n'est pas connue. A terme les deux écluses fonctionneront bien ensemble.



Visuel de la page 29 du dossier de concertation

La saisine de la CNDP

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 5 juin 2024 la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-17 et a désigné Priscilla CASSEZ et Anne-Marie ROYAL comme garantes de la concertation, considérant le code de l'environnement et le courrier du 22 mai 2024 de M. Olivier VERMOREL, représentant Voies Navigables de France (VNF) sollicitant la désignation d'un garant pour le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes à Arques. Puis par décision du 4 septembre 2024 de désigner Alexis FAVRE GILLY garant de la concertation préalable sur ce projet, en remplacement de Priscilla CASSEZ vu des fonctions de représentation locale d'un parti politique exercées par Priscilla CASSEZ pouvant présenter un risque potentiel de conflit d'intérêt.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentive et attentif à :

- la clarification auprès du public du lien entre le projet de doublement de cette écluse et l'augmentation du trafic à prévoir sur cet axe. Pour cela le MO se doit de fournir, les études qui fondent cette évolution et des éclairages sur le cadre plus global de développement à prévoir de l'axe Seine-Escaut ;
- l'absence d'alternative et l'absence de propositions autres que la présentation d'un seul projet par le maître d'ouvrage, or conformément à l'article L121-15-1 du code de l'environnement, le public doit pouvoir débattre de l'opportunité du projet et de ses enjeux ;
- l'importance de détailler les impacts fonciers (expropriations à prévoir notamment) et environnementaux du projet ;
- l'articulation du projet avec d'autres projets connexes portés notamment par Ports de Lille (pour le projet d'allongement du quai du port d'Arques), par le département du Pas de-Calais (pour le projet d'Eurovéloroute), par la ville d'Arques et par le MO lui-même ;
- l'importance de définir la méthodologie de concertation la plus appropriée pour recueillir le point de vue du public le plus large possible.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Cette partie de la mission de garant a été assurée par Priscilla CASSEZ et Anne-Marie ROYAL nommées garantes par décision de la CNDP du 5 juin 2024

Les résultats de l'étude de contexte

L'étude de contexte sur le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes faite par les garantes pendant l'été 2024 a été marquée par le besoin de beaucoup d'interlocuteurs, individus associatifs, institutionnels... de parler des inondations, de leur vécu pendant les mois précédents, des difficultés à appréhender l'avenir (une 50° de personnes rencontrées).

La plupart des interlocuteurs sollicités ont répondu rapidement après la sollicitation des garantes, ce qui a permis d'avoir une vision assez globale de la situation.

La présence des garantes et la démarche volontaire de Voies Navigables de France (VNF) dans cette concertation ont été appréciées par les personnes et structures rencontrées comme un gage de sécurité alors que de nombreuses procédures se déroulent sur ce territoire sans les mêmes garanties. Le manque de concertation, de possibilité de contribuer et ou simplement de bénéficier de l'information a été signalé sans que ces remarques ne soient agressives ou ne remettent en cause ces autres procédures (adoption du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI,) révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Audomarois, Pan Local d'Urbanisme (PLU)...)

Il semblait important que la concertation porte une analyse précise de la situation actuelle pour replacer ce projet inattendu dans un environnement urbain et industriel en pleine mutation avec des projets importants d'aménagement urbain à l'aval de l'écluse.

Les incidences sur les autres écluses à l'aval (Flandres, Watten) et la cohérence dans le fonctionnement global (Canal Seine Nord, trafic fluvial, protocole de gestion, SAGE de l'Audomarois...sont les points soulevés.

VNF est pour la plupart reconnu comme un interlocuteur fiable mais devant mettre en œuvre des décisions de l'Etat dans la gestion hydraulique du territoire. Cependant très vite des questions sur l'opportunité de ce projet sont posées.

« Ce projet n'est pas une opportunité pour le territoire mais un projet justifié par le canal Seine Nord et l'augmentation de trafic qui est espéré : ils commencent par cette écluse mais il y en aura d'autres ensuite comme l'écluse des Flandres : à quelles échéances ? Quel plan de modernisation- adaptation à la clef du réseau ? Pourquoi cette précipitation ? Est-ce le moment d'investissement important et est-ce le plus pertinent ? » (Verbatim répétés dans de plusieurs échanges).

En effet le canal est considéré comme une voie d'eau à faible trafic, « le transport du charbon va encore diminuer avec Arcelor qui passe au gaz et le transport des céréales, c'est sur une période assez courte. Ce qui amène très vite des questions sur le but de ce projet en particulier : quel trafic escompté, avec quel type d'études ? La pertinence du transport des marchandises est abordée pour quel produit transporté ? pour aller où et pour qui ? quel est le rôle du port de Dunkerque ? »

Les personnes rencontrées n'avaient pas d'information sur le projet. Sans avis ou apriori elles ont demandé à comprendre le contexte de ce projet : une information détaillée sur les hypothèses d'évolution du trafic qui est attendue : combien de bateaux par jour, quels formats maximums des péniches, etc.

Les craintes sur les impacts sur le territoire de divers ordres se sont exprimées, et le besoin d'associer les communes « mouillées » par la voie d'eau. Cette notion présentant à la fois la présence de l'eau mais également son rôle dans le développement économique, l'aménagement de ces territoires.

Par ailleurs, la vétusté de l'écluse des Fontinettes actuelle inquiète certains "l'écluse bouge". " sous l'écluse, c'est un vrai gryère" L'interrogation sur les coûts de maintien de l'écluse actuelle, sa pertinence mais également les impacts sur la ressource en eau (quantité/qualité, eau de surface/eau de nappe), sur les autres ouvrages hydrauliques situés en aval, sur le marais avec les effets sur les terres maraîchères et sur les canaux adjacents (niveaux d'eau, importance des vagues et effets sur les berges attaquées par ces vagues ; quels risques, quelles protections nécessaires, etc.

La communication hydraulique entre le marais et le canal à grand gabarit qui le traverse dans sa partie centrale concernée par la réserve nationale du Romelaere) est fréquemment abordée, comme le besoin de protection de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes et de ses abords. L'état des berges est une autre source d'inquiétude pour de nombreuses personnes et un certain étonnement est exprimé vu de nombreux travaux sur cette écluse qui auraient pu anticiper voire intégrer les fissures et l'état des berges du bief amont avant qu'elles soient fragilisées lors des inondations de 2023-2024.

Il semblait important que la concertation intègre une analyse précise de la situation actuelle pour comprendre ce projet inattendu dans un environnement urbain et industriel en pleine mutation avec d'importants projets d'aménagement urbain à l'aval de l'écluse, ainsi que les incidences sur les autres écluses à l'aval (Flandres, Watten) et la cohérence dans le fonctionnement global (Canal Seine Nord, trafic fluvial, protocole de gestion, SAGE de l'Audomarois, sont des points.

Au-delà de ces questions sur ce projet les personnes rencontrées ont exprimées des attentes ; en particulier cette nouvelle écluse doit être exemplaire en consommation d'énergie et d'efficacité – VNF doit prendre en compte les aspects biodiversité sur les abords de l'écluse, par exemple construire des passages pour la biodiversité terrestre afin de maintenir la connectivité des habitats, et être vigilant dans les compensations environnementales : « y aura-t-il des prairies supprimées, des haies, des mares... Est-il possible de mettre en œuvre des systèmes pour prévenir d'éventuelles pollutions de l'eau pendant la construction ? - Quelles méthodes d'information du public sur le projet et sur les mesures prises pour compenser les impacts environnementaux - Quelle sera la compensation carbone ? ». Le dernier point exprimé est la nécessité d'une réflexion sur l'accessibilité des piétons et des vélos, d'une rive à l'autre.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

La préparation de la concertation s'est déroulée pendant l'été 2024 avec des réunions régulières dont une sur site et 6 visioconférences (complétées par des échanges par mails et téléphoniques sur le projet de dossier et le dispositif de concertation). Ces temps de travail réunissaient la cheffe de projet ainsi que d'autres membres de VNF, l'équipe d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) concertation et les garantes, ce qui a permis d'avoir en début septembre le contenu du dossier, du site internet et du dispositif de concertation afin de pouvoir la mener du 14 octobre au 24 novembre 2024.

A compter du 18 septembre les échanges se sont intensifiés en visioconférences, mails, appels téléphoniques pour validation de l'ensemble des supports du dispositif de concertation. Cette partie de préparation a été assurée par Anne-Marie ROYAL et Alexis FAVRE-GILLY.

Les équipes de VNF Nord Pas de Calais n'avaient pas l'expérience d'une concertation avec garant.e.s mais cherchaient à apporter en toute transparence l'information dont elles disposaient. Elles ont pris en compte les propositions et remarques des garant.e.s pendant toute la préparation de la concertation, et en particulier les retours de l'étude de contexte qui leur étaient présentés à chaque réunion et qui complétaient la connaissance du territoire de l'unité territoriale VNF et les remontées des réunions que VNF a avec les institutions sur le territoire.

- **Les recommandations des garantes concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Les principales recommandations des garantes ont porté sur :

- Le périmètre de concertation pour qu'il englobe au-delà d'Arques et les communes proches aval et amont l'ensemble du territoire de la CAPSO, des communes situées en bord de voie d'eau dont certaines très impactées par les inondations de 2023/2024.
- Le besoin d'aborder le rôle des différents acteurs dans la gestion hydraulique sur le territoire
- L'information du public en amont de la concertation dans un territoire où plusieurs dispositifs de consultation étant en cours sur le territoire il était important que l'information sur la concertation soit accessible.
- Le site internet, son ergonomie et l'accessibilité du module de contribution.
- La simplification et le renforcement du dispositif de concertation et la substitution de temps de permanences (type permanence des commissaires enquêteurs) par des visites du site et la mise en place d'ateliers, de réunions thématiques, de rencontres en dehors d'Arques.
- L'organisation des réunions, aménagement de salles, conduite de réunion.

- **La prise en compte des recommandations par les responsables du projet**

Les recommandations des garantes et du garant ont été globalement prises en compte sauf :

- Pour le site internet. Le choix d'utiliser celui de VNF avec un module de contribution qui est construit pour les enquêtes publiques électroniques.
- Pour la réunion thématique sur la gestion hydraulique. Celle-ci a été refusée compte tenu de craintes d'amalgame avec les suites des inondations par les institutionnels locaux.
- La répartition des événements de la concertation sur le périmètre de concertation.

Le dispositif de concertation :

27 000 dépliants diffusés : 21 000 en boîtes aux lettres sur le périmètre de la concertation, 4 500 diffusés dans des commerces et lieux publics, 200 remis lors des rencontres publiques.

300 affiches diffusées dans les commerces et lieux publics

100 dossiers de concertation diffusés lors des rencontres publiques

Un affichage réglementaire dans l'ensemble des communes du périmètre et une communication réglementaire dans la presse

Un kit d'information numérique transmis aux communes du périmètre

1 plateforme d'information et de concertation en ligne + une page d'information sur le site de VNF

Une réunion publique de lancement et une réunion de synthèse des contributions

Une réunion thématique, 4 visites de site, 1 permanence d'information, 2 ateliers thématiques, 4 rencontres de proximité (débat mobile) et 1 webinaire

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Les délais légaux d'affichage et de diffusion du dossier de concertation, tant papier que numérique ont bien été respectés et ont permis d'assurer une large diffusion de l'information. Des remarques ont été émises concernant le périmètre de cette diffusion. Les faubourgs de Saint-Omer n'ayant pas bénéficiés contrairement au centre-ville de cette distribution. Une remarque a été émise par un riverain immédiat du projet qui n'avait pas reçu d'information dans sa boîte aux lettres alors qu'il est directement concerné. Le dispositif mobile a permis d'assurer une présence sur le territoire pour aller à la rencontre des habitants pour les informer en dehors des temps d'atelier ou de réunion publique.

Le dossier de présentation et sa synthèse étaient facilement accessibles tout au long de la concertation à la fois sous format numérique et sous format papier. On peut néanmoins regretter que le relais au niveau local ait reposé uniquement sur le maître d'ouvrage qui n'a reçu que peu de soutien dans la diffusion de l'information du côté des collectivités locales.

L'effort de vulgarisation demandé au maître d'ouvrage par les garant.e.s semble avoir porté ses fruits. Les informations dispensées tant dans les documents diffusés que lors des réunions publiques étaient claires et compréhensibles malgré leur technicité. Le public n'a pas souligné de difficulté de compréhension majeure et toutes les précisions pour mieux comprendre le projet ont pu être apportées. Les ateliers thématiques et le webinaire ont aussi permis d'intégrer le projet dans son contexte socio-historique pour apporter des précisions sur son opportunité.

Au regard de ces différents points, considérant l'avis du public qui retient l'effort réalisé par les porteurs de projet pour apporter une information précise et de qualité, les garant.e.s estiment que le droit à l'information a été respecté et que les publics les plus susceptibles d'être directement impactés ont pu disposer d'une information transparente et complète. Le dispositif a cependant eu du mal à mobiliser un public très large en dehors des personnes directement impactées, vivant à proximité ou intéressées par le sujet.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Le dispositif de concertation prévoyait différentes modalités de participation : réunions publiques, ateliers thématiques, rencontres de proximité, permanence, webinaire et visites de site afin de permettre à différents publics de participer et de contribuer. La possibilité de laisser une contribution écrite à l'issue de ces rencontres pour les personnes n'ayant pas pu s'exprimer ou souhaitant reformuler leur intervention a été mise en place et nommée « registre papier ». Par ailleurs, la plateforme participative du site internet et les synthèses du dossier de concertation comprenant une carte T offraient la possibilité de contribuer à tout moment pendant les 6 semaines de la concertation.

Cela a permis de couvrir l'ensemble des thématiques et des impacts potentiels du projet : discuter de l'opportunité et des alternatives au projet, des impacts pour les riverains immédiats, des impacts sur l'environnement et sur le territoire ainsi que de manière plus générale sur les perspectives de développement du transport fluvial.

On peut constater l'effort de transparence et d'explication de VNF pour répondre aux questions posées lors des rencontres. Cependant il est à noter que les réponses sur la plateforme participative du site internet ou aux cartes T ne se sont pas faites avec la même réactivité. Certaines réponses sur la plateforme restent encore une prise en compte de la question sans éclaircissements notaires. Au moment du bilan l'ensemble des questions et contributions ont néanmoins reçus une réponse sur la plateforme.

Les personnes participantes se sont exprimées sur l'ensemble des sujets liés au projet et ses conséquences en proximité pour les riverains et riveraines et sur le site classé de l'ascenseur des Fontinettes comme d'autres sujets : gestion hydraulique, inondations, préservation de la biodiversité, mesures compensatoires, développement du transport fluvial, etc.

Un certain nombre de sujets n'ont pas reçus de réponse satisfaisante et devront faire l'objet de précisions une fois que le porteur de projet aura approfondi certaines études et creusé certains sujets (cf partie synthèse de la concertation).

L'animation des temps de rencontres et l'organisation des salles a fait l'objet d'une grande vigilance pour faciliter les prises de parole et approfondir les sujets : possibilité de contribuer par écrit, formats ateliers pour réfléchir collectivement. Ces formats ont été salués par les participants et ont permis une participation effective, active et dans la durée et favorisé des échanges argumentés et transparents.

La participation s'est répartie entre des habitant.e.s en toute proximité directement impacté.e.s par le projet et des personnes impliquées passionnées par le devenir de l'écluse et/ou cherchant un espace de dialogue pour faire part de leurs questions ou trouver de éléments sur des sujets relatifs à la voie d'eau importants à l'échelle du territoire, même s'ils n'étaient pas directement rattachés au projet. La participation a été celle de personnes venant en leur nom, il y a eu également quelques représentant.e.s du monde associatif . Le monde économique a participé lors du salon « Entreprise et territoire » et au webinaire. La participation des institutionnels a été faible, elle s'est limitée aux réunions publiques de lancement et de synthèse ou à une contribution en ligne.

En conclusion, les garant.e.s constatent que les modalités de concertation ont permis d'échanger sur une diversité de sujets présentés en synthèse dans la partie suivante et que le porteur de projet a pu apporter en transparence une réponse à la majorité des questions posées qui relèvent de son champs de compétence. Des contributions sont encore en attente de retour et seront reprises en synthèse. La garante et le garant considèrent donc que le droit à la participation a été respecté lors de cette concertation. Certains sujets abordés ne sont néanmoins pas de la responsabilité du porteur de projet et devront être pris en compte par les acteurs concernés pour ce qui est de l'intégration du projet dans son environnement et la préservation de la biodiversité.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

321 participantes et participants aux 14 rencontres

220 visiteurs uniques sur la plateforme (348 visites au total et 197 documents téléchargés)

29 contributions à distance (enveloppes T, plateforme numérique, mails) et 17 contributions déposées sur « les registres papier » pendant des temps de concertation et/ou sous forme de contributions adressées par mail ou courrier.

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergées pendant la concertation

Les contributions recueillies lors de la concertation sont de plusieurs ordres et sont classées ici par grandes thématiques et type d'impacts constatés. Les présentations et les réponses fournies à ce jour par VNF sont consultables sur la plateforme de concertation (<https://www.registre-numerique.fr/vnf-doublement-fontinettes>)

Les questions et contributions des participant.e.s sont indiquées par des tirets, les verbatims des expressions sont entre guillemets et en italique et les réponses apportées par VNF dans les encadrés.

L'opportunité et les alternatives au projet

Le choix du site des Fontinettes

- Des personnes se demandent pourquoi le doublement de l'écluse des Fontinettes est privilégié plutôt que celui d'autres écluses comme l'écluse de Flandres ou d'autres interventions d'entretien sur le réseau actuel.

« C'est une bonne nouvelle le doublement de l'écluse de Fontinettes. Cela devrait être fait depuis de nombreuses années, ainsi que les écluses de Mardyck, Watten, Flandres, Cuinchy. »

« L'écluse des Flandres ne subira pas de transformations : et est-elle suffisante pour subvenir au futur trafic ? »

« 1 question SVP faut-il aussi agrandir l'écluse de Flandres ? »

« L'écluse des Fontinettes est clairement un maillon stratégique du réseau des Hauts-de-France. Elle joue un rôle crucial en assurant le passage entre Saint-Omer et Dunkerque, sans aucune solution alternative. Même les ouvrages les mieux entretenus peuvent nécessiter des interventions majeures, susceptibles de perturber le trafic. La construction d'un second ouvrage permettra donc de maintenir la continuité du service en cas de travaux ou de panne sur l'écluse historique, tout en assurant une meilleure fluidité des trafics sur cet axe vital au quotidien. »

« Sur le doublement du trafic, la double écluse permettrait de faire passer plus de bateaux mais est-ce que vous pouvez confirmer que tant que sur l'axe toutes les écluses ne seront pas doublées, il n'y aura pas de doublement du trafic ? »

- Une participante demande les raisons du maintien de l'actuelle écluse et si le maintien de deux écluses est pertinent.

VNF explique la priorité donnée au doublement des Fontinettes à la fois par les désordres qui sont constatés sur l'écluse actuelle qui nécessiterait de toute façon une intervention dans les 10 à 15 ans. Le doublement s'explique aussi par la hauteur de chute qui amène temps de passage long et qui formerait un des goulets d'étranglement possible en cas d'augmentation du trafic. Cela explique aussi l'utilité de maintenir 2 écluses en service.

L'augmentation du trafic envisagé par VNF (un triplement à termes à un horizon de 30 ans) nécessite néanmoins de s'interroger sur l'ensemble du réseau à moyen et long terme. Son état actuel permet d'absorber un doublement du trafic.

Le choix du doublement de l'écluse et de son contexte

- Plusieurs contributeurs invitent VNF à aborder ce projet et ses impacts dans sa globalité pour l'ensemble du territoire et pas seulement au niveau de l'écluse.

« Ce projet d'écluse s'inscrit dans un territoire habité et vivant. L'eau en constitue un élément majeur. Elle est en mouvement, elle traverse, irrigue ou inonde et l'interaction entre l'eau qui passe, qui tombe ou qui manque avec le territoire est un sujet majeur pour assurer son développement durable. Le projet de doublement de l'écluse impacte donc le territoire et l'ensemble des circulations d'eau. (Dans les illustrations, le territoire semble vide et non connecté au canal !). »

« Je pense que VNF doit lier le problème des inondations et le transport maritime parce qu'on ne peut pas se permettre aujourd'hui, avec l'enjeu du projet, d'arrêter la navigation pendant plusieurs mois, donc ça veut dire qu'il faut travailler sur le dévasage des canaux et par là même augmenter la capacité d'exutoire à la mer qui permettrait d'avoir moins de sinistrés dans le marais. Donc je pense qu'il faut jouer gagnant gagnant et prendre le problème des inondations en même temps que le projet dans sa globalité »

- Des personnes participantes questionnent le caractère prioritaire du projet, son coût et son financement au regard du contexte budgétaire contraint et suggèrent de confier ce chantier à une entreprise privée.

« C'est quoi la rentabilité économique de ce projet d'investissement de 200 M° ? Confiez ce projet à une entreprise privée »

« Gâchis d'argent » ; « encore des dépenses inutiles »

« Quel sera le budget pour l'entretien de l'écluse ? »

VNF a réaffirmé l'opportunité du projet présenté dans le dossier de concertation. Les précisions sur le coût d'entretien ne sont pas apportées.

Le scénario d'implantation choisi

- Plusieurs questions portent sur le choix de cette implantation et les autres scénarios qui ont été étudiés.

« Si le Codev (Conseil de développement du pays de Saint Omer) comprend bien l'intérêt du projet de nouvelle écluse, Il continue de s'interroger sur une possible implantation à rechercher le plus en amont du canal d'aménée et au plus près des zones d'activités économiques et ce, dans l'esprit d'un grand projet économique pour et dans l'Audomarois; Plus en lien étroit avec le port d'Arques actuel ou futur et les zones d'activités (aménagement physiques, entreprises, emploi-formation) situées sur les deux rives du canal (zone du Fort-rouge et zone du Lobel)(réduction du volume de terre à extraire, préservatif des maisons et de l'ascenseur à bateau, des Fontinettes) »

« Je pensais franchement que premièrement, pour ne pas embêter géologiquement Fontinettes 1, c'est à dire l'ancienne écluse des Fontinettes, qu'on aurait pu reculer Fontinettes 2 afin justement de ne pas aller creuser un canal qui va devoir redescendre dans le canal de Neufossé entre la droite de Fontinettes 1 et l'ascenseur à bateaux sous le pont ferroviaire. Donc je me pose la question de savoir si vraiment il y n'a pas moyen de faire autrement même avec vos bassins, compte tenu qu'il y a au moins 2 personnes qui ont accepté et ce sont les plus retirées dans le fond de partir, ou tout au moins d'accepter cette éventualité »

« Quelles sont les études menées sur la position de l'écluse et des éclaircissements sur l'impossibilité de rapprocher davantage la nouvelle écluse de l'ancienne afin de limiter les impacts. »

VNF a longuement présenté le choix du scénario retenu, néanmoins celui-ci a été largement questionné sur les emprises du projet sur les habitations et les terrains agricoles, la sécurité de l'écluse actuelle, la taille de la nouvelle écluse et les incidences sur l'ascenseur.

Le projet de doublement de l'écluse et son fonctionnement

Problématiques sur l'écluse actuelle

- Plusieurs demandes de clarification sont formulées sur l'état de l'écluse actuelle et les risques liés à ces désordres :

« On va avoir de plus en plus d'eau, et dans le canal, forcément, puisque toute l'eau de nos collines arrive dans le canal et qu'il va y avoir des poussées qui vont se faire au niveau de cette écluse qui est fragilisée. Donc j'aimerais que ça soit pris en compte dans vos calculs, parce que si vous mesurez des centimètres, vous mesurez des pressions je suppose, et que là je pense que si Monsieur le préfet, à un moment donné, lâchait l'eau, c'était aussi pour protéger les digues et les bâtiments, vos structures. Donc l'idée c'est bien : est-ce que moi, en tant qu'habitant, je suis protégée ? »

« Compte tenu de l'affaissement progressif prévu d'ici 15 ans de l'actuel ascenseur, quelles solutions techniques sont envisagées ? Par exemple, une injection de béton de type « tour de Pise » serait-elle possible ? »

VNF a présenté le type de désordres et le suivi spécifique de ceux-ci.

Coût et Fonctionnement de l'écluse future

- Des questions ont été posées sur l'intégration des bassins d'épargne et leur fonctionnement

VNF explique que les bassins d'épargne seront intégrés au génie civil de la nouvelle écluse, ce qui permet de limiter les impacts fonciers et leur fonctionnement.

- Des personnes se demandent pourquoi l'écluse n'est pas allongée pour permettre le passage de bateaux de 185m contre 140m aujourd'hui. Elles demandent également si des bateaux plus larges pourront circuler et des bateaux avec 4 niveaux de containers (9.10m de tirant d'air).

« Et pourquoi pas une écluse au gabarit européen pour les unités de 180 mètres »

« Vous ne parlez pas de la largeur, est ce qu'elle sera construite avec une largeur de 12.50 m et une profondeur sur les seuils où radier de 4.50m pour faciliter l'entrée et la sortie des bateaux de type CEMT V A. »

« Je m'étonne de la longueur de la futur écluse de Fontinettes 145 m avec un futur canal : Canal Seine Nord Europe qui va s'ouvrir en 2030 avec un gabarit d'écluses à 185 m. »

VNF explique les raisons du maintien de ce dimensionnement par le fait qu'actuellement le réseau ne fait passer que des bateaux de cette dimension et pour des raisons de coût. La possibilité d'allonger les écluses à 195m est néanmoins prévue si cela s'avérait nécessaire. Concernant la largeur du sas, il est prévu qu'elle soit de 12,5 m et de 5m. pour la profondeur du sas (mouillage).

- Certains participant.e.s estiment que les garages à bateaux prévus seront trop petits pour accueillir l'ensemble des bateaux et qu'il faudrait des garages de 1000m.

« Vous dite à l'amont un garage de 200 m, c'est ridicule avec un bief de +/- 40 km avec minimum 4 ports de chargement et déchargement. Les bateaux se rattrapent et ils se trouveront plusieurs bateaux en attente sans quai pour s'amarrer. Tous les bateaux ne sont pas en ordre pour naviguer jour et nuit comment feront-ils pour trouver un lieu de stationnement ? Il faudrait au minimum un quai de 1000 m à l'amont et le même garage à l'aval de l'écluse de Flandre. »

VNF présente le rôle des garages à bateaux. VNF est conscient de la problématique du stationnement des bateaux sur l'ensemble du réseau.

- Un participant s'interroge sur le fonctionnement de la porte.

« Je suppose la porte aval, elle sera levante ? Est ce qu'elle aura un tirant d'air de 9.10 m par les eaux les plus haute de navigation pour laisser passer les bateaux avec 4 niveaux de containers dans le futur. Pour améliorer le trafic du port de Dunkerque. »

VNF explique le fonctionnement et la sécurité de la porte.

Impact du projet sur les riverains immédiats

Les maisons situées sur le périmètre du projet

- Les riverains ont partagé leur inquiétude et la difficulté de leur situation. Ils ont exprimé la demande d'avoir une meilleure visibilité de étapes à venir et du calendrier.
- Ils demandent à ce que la spécificité de leur situation soit prise en compte et indemnisée y compris sur l'aspect affectif.

« Ce grand projet va-t-il conduire à de nombreuses expropriations ? »

« Dans le projet, dans les contraintes, est ce qu'il y a des expropriations de prévues pour les riverains ? »

« Je suis riveraine, je voudrais savoir si dans vos indemnisations vous comptez le côté humain parce que par exemple, moi ça fait 77 ans que je suis dans la même maison, ça coûte »

« Alors cette maison, elle est libre depuis novembre 2023, donc inoccupée. On pensait la rénover pour la louer, mais maintenant on nous dit de ne pas le faire et si ça dure encore 2, 3 ans, alors qu'est-ce qu'on fait de cette maison ? Parce qu'on continue de payer les impôts, on paie tout ce qu'il y a, l'eau, l'électricité, les impôts, tout »

VNF répond que les optimisations réalisées au cours des études de conception ont permis de limiter l'impact foncier du projet, notamment en choisissant une solution de bassins d'épargne intégrés à l'ouvrage et en rapprochant la nouvelle écluse au maximum de l'écluse actuelle. Certains impacts fonciers demeurent toutefois sur des parcelles agricoles ainsi qu'à ce stade des études, sur 4 îlots d'habitations.

Des démarches amiables sont privilégiées par la maîtrise d'ouvrage et des premiers contacts avec les propriétaires concernés ont été engagés par VNF. Le recours à l'expropriation n'est toutefois pas exclu après obtention de la Déclaration d'Utilité Publique mais ne sera donc à mettre en œuvre qu'en dernier recours.

VNF va désigner, en décembre 2024, un cabinet d'assistance à Maitrise d'Ouvrage sur les sujets fonciers (AMO foncier) afin de l'accompagner sur ces sujets

Au premier trimestre 2025, VNF reviendra vers les différents riverains concernés avec un planning plus précis des étapes à venir.

La phase chantier

- Des personnes s'interrogent sur les emprises du chantier notamment pour les riverains et les terrains agricoles. Où seront situées ces emprises ? Par où passeront les camions ?

« Aujourd'hui, on ne sait pas exactement l'emprise du projet. On nous l'a présenté, c'est très bien. On a eu la visite de la Safer. On va savoir quand, définitivement, l'emprise totale ? J'aimerais bien savoir. »

VNF ne connaît pas les emprises définitives et des études sont en cours pour les préciser

« J'espère que cet ouvrage ne connaîtra pas les déboires, quand l'ancienne écluse fût en construction »

VNF confirme que la conception de la nouvelle écluse et les techniques constructives actuelles sont très différentes de celles utilisées dans les années 1960 pour la construction de l'écluse des Fontinettes et les retours d'expérience des travaux de l'époque sont bien connus. VNF mettra toutes les techniques actuelles pour permettre de limiter les risques tout au long des 5 années de chantier.

- Des personnes se demandent si le chantier va générer un risque sur l'écluse actuelle ?

VNF a présenté les techniques constructives envisagées pour la nouvelle écluse (avec un coffrage en béton) et indiqué qu'il n'y avait pas de risque de fragilisation de l'écluse actuelle lors des travaux de doublement.

- Plusieurs questions portent sur les terres issues du chantier : origine, utilisation, évacuation, traitement, fluvialisation, valorisation.

« Quelle part des déblais seront évacués par voie fluviale ? » « Quelles sont les modalités d'évacuation des déblais »

VNF n'a pas encore les retours d'étude précis pour répondre à toutes ces questions. Les déblais viennent des 20 mètres de profondeur à creuser au niveau de la futur écluse et de l'excavation du chenal et des talus. Les déblais seront évacués par la route (ou stocker sur des zones de dépôt provisoire) le temps de la construction du quai provisoire sur le chantier (prévu durant la première année de travaux), puis un maximum de déblais sera évacué par la voie d'eau à l'aide de ce quai provisoire. Concernant les sédiments qui seront extraits du canal, il y a effectivement des recherches à mener pour trouver des filières afin de maximiser le taux de valorisation de ces matériaux.

- Une proposition est faite d'utiliser les remblais pour consolider les berges actuelles.

« Le remblai pourrait servir à consolider les berges des cours d'eau »

Sur ce point VNF expose qu'à ce stade les filières de valorisation des terres issues des terrassements ne sont pas définies toutefois pour consolider des berges on ne peut pas utiliser n'importe quel matériau, on utilise plutôt des enrochements ou des tunages bois voire des palplanches donc il est peu probable que cela soit possible.

- Des participants s'interrogent sur les accès piétons et vélo de la zone pendant la période chantier.

VNF précise que site et ses abords sera accessible uniquement aux riverains. Le reste du public ne devrait pas pouvoir avoir accès au site pendant les travaux pour des questions de sécurité

- Les personnes participantes aux ateliers s'accordent sur quelques recommandations concernant 2 points :

La limitation de l'impact du chantier :

- o Limiter les impacts notamment sonores en évitant le travail de nuit, le week-end et lors des vacances scolaires,
- o Des inquiétudes sont exprimées sur l'impact des travaux et ses nuisances,
- o Limiter les poussières,
- o Privilégier l'accès au chantier n°1 présenté pour passer par la zone d'activité et limiter les nuisances pour les riverains et riveraines,
- o Des points de vigilance sont évoqués sur la propreté des chantiers, l'impact sur le trafic routier (flux, choix des itinéraires, horaires des transports). Il est demandé de soumettre un dossier d'exploitation sous chantier au département,
- o Une personne espère que ce projet ne connaîtra pas de difficulté dans la phase chantier comme ce fut le cas pour Fontinettes 1.

L'information du public pendant le chantier :

- o Préciser le phasage des travaux avec des réunions et infos riverains régulières pour anticiper les périodes de nuisances,
- o Proposer des visites de chantier,
- o Désigner un référent de proximité dans les marchés travaux pour entendre les doléances des riverains,
- o Site internet, communication papier, comité de suivi,
- o Créer un site internet pour le chantier, facilement accessible et avec un URL simple,
- o Ne pas communiquer exclusivement par Internet car de nombreuses personnes ne sont pas à l'aise avec le numérique,
- o Sectoriser géographiquement le chantier pour pouvoir informer plus spécifiquement les riverains et riveraines concerné.e.s par les différentes phases de chantier
- o Créer une ligne d'écoute pour la remontée des problématiques relatives au chantier et d'intégrer les demandes suggestions au pilotage de celui-ci

Les enjeux environnementaux

Les impacts environnementaux du projet ont été abordés lors d'un atelier spécifique le 12 novembre mais cette préoccupation a été exprimée à de nombreuses reprises au cours de la concertation

Préservation de la biodiversité

- Des remarques sont faites pour limiter l'impact des bateaux en période de reproduction de espèces de poissons à proximité du site ainsi que pour éviter le transfert de plantes invasives d'un bief à l'autre pendant les travaux.

« L'impact du nuage turbide devra être contenu en période de reproduction des espèces de poissons inféodés au site. Enfin, nous faisons confiance à l'établissement public pour faire en sorte d'éviter le transfert éventuel de plantes invasives d'un bief à l'autre pendant les phases de travaux »

- D'autres remarques portent sur la préservation de la biodiversité.

« Compte tenu du nombre de passage multiplié par 3, et que VNF ne veut pas curer le canal alors qu'il est en train de se reboucher, le flux et le reflux lié au différentiel entre tirant bateau et tirant d'eau du canal, l'eau polluée aux métaux lourds du canal rentre dans les marais adjacents pour se mélanger avec les eaux propres. Y a-t-il une étude d'impact sur la biodiversité de prévue »

« Qu'est ce qui est prévu pour la gestion des espèces exotiques envahissantes entre les bassins versants de l'Aa et de la Lys, notamment avec la perspective de l'augmentation du trafic qui entraînera une augmentation du transfert de ces espèces ? »

« Quelles sont les mesures pour protéger les entrées du canal dans le marais : contre les flux et reflux qui perturbent la faune et la flore ; contre les entrées d'eau polluées et boueuses »

- Des demandes des acteurs de la pêche sur les aménagements liés à la continuité piscicole. Et des propositions en ateliers comme réaliser une passe à poissons sur l'écluse du Haut-Pont.
- Penser un système pour stopper / réduire les vagues de batillage.
- Une question sur les pistes d'amélioration pour la valorisation de la briqueterie qui recueille des espèces protégées notamment de chauve-souris.

VNF indique que l'utilité d'une passe à poissons par exemple n'est pas démontrée en raison de la hauteur de chute. Pour ce qui concerne le lien avec le marais, aucune solution technique n'a été proposée à ce jour mais VNF envisage de mener des études sur l'ensemble de ces sujets en lien avec le territoire.

Gestion hydraulique

- Plusieurs questions concernent la gestion hydraulique du site et ses impacts.

« Le doublement de l'écluse va-t-il avoir un impact, sur la rivière l'Aa en cas de mauvaise météo comme en 2023- 2024 ? »

« Les documents actuellement présentés, n'apportent aucune information sur les modalités de fonctionnement hydraulique des deux écluses ainsi que sur les modifications (avant/après) apportées dans la gestion hydraulique de l'Audomarois concerné par deux SAGE (apports d'eau modifiés avec les bassins d'épargne; fortes variations du plan d'eau du canal au droit de l'Ascenseur à bateaux dont les berges ne sont pas protégées; les impacts sur les berges et les terres du marais le Romeläere et les faubourgs de Saint -Omer;...) tous ces points nécessitent des compléments d'information. »

VNF précise que le doublement de l'écluse permettra d'avoir plus d'outils pour gérer les apports et les pénuries d'eau au niveau du site éclusier. En complément, un "by-pass" permettra d'améliorer les transferts d'eau en période de crue ou assurer un soutien à l'étiage du Delta de l'Aa sans avoir à réaliser de fausses bassinées.

L'étang de Batavia

- Plusieurs personnes s'interrogent sur le devenir de l'étang de Batavia, les rejets dans cet étang et donc dans l'Aa et son utilité avec la future écluse.

« Est-ce que l'étang de Batavia continuera à être alimenté à la mise en service de la nouvelle écluse ? »

« Avec cette deuxième écluse et ces aménagements, y aura-t-il encore de l'eau injectée dans l'Aa au niveau de Batavia et surtout en période de crue !? »

VNF répond que la nouvelle écluse prévoit des bassins d'épargne intégrés dans l'ouvrage qui permettront de limiter les transferts d'eau vers l'aval. Elle ne nécessitera donc pas d'utiliser l'étang de Batavia pour sa gestion hydraulique. L'étang de Batavia continuera toutefois à être utilisée, comme actuellement, dans le cadre du fonctionnement de l'écluse actuelle.

- En atelier le sujet du désenvasement de l'étang de Batavia a été questionné.

VNF répond que la nouvelle écluse n'utilisera plus l'étang de Batavia mais que les passages de bateaux dans l'écluse actuelle continueront à nécessiter des transferts d'eau vers l'étang de Batavia. Il n'est pas prévu de travaux aujourd'hui sur le site, mis à part une éventuelle re-végétalisation des berges qui fait partie des scénarios à l'étude. A priori, VNF considère inutile un curage la capacité de l'étang n'étant pas actuellement pas limitée par la vase

- Plusieurs remarques concernent l'entretien par curage du canal de Neufossé.
- Une personne demande si VNF va curer le fond du canal pour maintenir le niveau d'eau.

« Est-ce que vous allez curer le fond ? depuis les inondations ça a pris plus de 50 cm pour pouvoir maintenir un niveau d'eau pas trop élevé pour éviter les catastrophes de fin 2023 début 2024. »

« Absolument curer les canaux et mise en fonctionnement des pompes »

« Est-il prévu un plan global de curage du canal de Neufossé »

« Est-ce qu'un curage est prévu sur le canal Neufossé pour une évacuation plus rapide à la mer »

VNF répond que là où il y a eu des accumulations de sédiments à la suite des inondations de l'hiver dernier, des campagnes de dragage ont déjà été ou vont être lancées.
VNF note que les dragages ne vont pas modifier les niveaux d'eau.

- Plusieurs personnes demandent si les berges du canal et des bras seront refaites.

« Est-ce que vous allez refaire les berges du canal et des bras »

Dans le cadre du doublement de l'écluse, les berges du canal aux abords de l'écluse des Fontinettes vont être entièrement refaites sur la rive droite au droit des secteurs impactés par le projet. VNF confirme qu'au-delà de cette zone, il n'y aura pas de travail systématique sauf en cas de désordres. Pour ce faire, des études sur certains linéaires sont en cours sur l'axe fluvial entre Cuinchy et Dunkerque. Des travaux de restauration de berges vont ainsi être réalisés par exemple dans le secteur Wittes et de Saint-Omer cet hiver.

Compensations écologiques

- Des questions sont posées sur les zones de compensation écologique, leur fonctionnement et si VNF peut déposer des boues de curage sur ces sites. Les participantes et participants à l'atelier ayant une bonne connaissance du territoire et pour certain.e.s une expertise professionnelle avérée ont largement questionnés les propositions de compensations émises.

« Tout en saluant l'intérêt à compenser sur terrains présentés du fait de leurs caractéristiques peu intéressantes aujourd'hui, ce qui est cohérent dans une démarche de compensation, la possibilité d'en faire des zones humides est questionnée. Des doutes sont émis sur cette hypothèse en pointant à la fois le grand nombre de volumes à décaisser pour remettre de l'eau au niveau de ce site et le choix des bassins du marais aujourd'hui, très hauts et en partie en saturation, difficiles à utiliser. Une suspicion sur la durée de vie d'une zone humide qui serait recréée à cet endroit, passé l'effet d'aubaine, sans entretien de la zone. »

- Un participant pointe « l'intérêt de la proposition présentée en termes de corridor : la conservation d'un continuum boisé permet de faciliter la migration des oiseaux, chauves-souris et papillons. » tout en questionnant la présentation des études en cherchant des précisions sur la localisation du murin des marais.

« Et après il y a la question de la compensation écologique, donc ça on n'en parle pas trop, mais en France quand on coupe un arbre, il faut en mettre 4, c'est fois 4. Où est-ce que vous allez faire votre compensation écologique ? Est-ce que ça va encore une fois être une emprise du foncier agricole pour compenser ? »

« La zone présentée du marais de la princesse fait-elle partie des sites VNF dans le marais qui seront utilisés pour remettre des bouts de curage dans l'ancien canal qui traverse Saint-Omer. »

« Pour les sites présentés dans le cadre du dispositif des mesures compensatoires. Le site du "point i", en remplacement de celui du marais de la princesse (situé en pleine zone maraîchère) pourrait apporter de meilleures réponses pour le territoire de Saint-Omer (entrée de ville ; à la rencontre du canal à petit et grand gabarit, boucle piétonnière très empruntée...) »

VNF a présenté les zones de compensations écologiques envisagées à ce stade en atelier.
Ses réponses et le projet d'aménagement a fait l'objet de remarques et des contre-propositions des participants.
VNF explique que toute intervention sur les zones présentées dans les 30 années à venir serait contraire à l'arrêté préfectoral.

- Un participant demande des précisions sur le calcul des compensations : un hectare bétonné correspondrait à un hectare à compenser ?
- Un autre se demande en quoi consiste le béton ou l'acier bas-carbone qui permet de réduire l'empreinte carbone du chantier.

VNF répond que la méthode de calcul des compensations se fait par unité de compensation, prenant en compte le cortège d'espèces, la surface et le niveau d'intérêt de la zone impactée.

Développement du transport fluvial et impact

Impacts sur l'environnement : pollution, bruits

- Des personnes demandent si des études seront faites sur les impacts en termes de bruit et de qualité de l'air

Un état initial « acoustique » et un état initial « qualité de l'air » seront prochainement lancés par VNF, les conclusions de ces études seront partagées avec le public.

Evolution du trafic

- Des questions portent sur l'origine et la fiabilité des études sur le développement du transport fluvial et si elles intègrent l'instabilité du contexte international.
- Un participant pointe une baisse de l'activité fluviale locale, notamment sur le transport de céréales et d'autres ont interrogé VNF sur le lien entre le projet et la mise en service du Canal Seine-Nord Europe, en mettant en avant que le CSNE est régulièrement retardé lors de la foire commerciale le 26 octobre.

Les chiffres repris au dossier de concertation résultent d'une étude achevée en 2017, qui s'appuie sur des données d'entrée de 2015. Ils devront donc, nécessairement, être actualisés pour refléter l'évolution de la conjoncture française et internationale. De nouvelles études de projection de trafics ont d'ores et déjà été lancées par VNF, dont la synthèse sera présentée dans les étapes ultérieures de dialogue.

Capacité d'absorption du développement du trafic

- Des interrogations portent sur la disponibilité de l'écluse en lien avec les événements climatiques extrêmes (sécheresse ou inondations) et sur les projections futures de telles conséquences.

« Je pense que VNF doit lier le problème des inondations et le transport maritime parce qu'on ne peut pas se permettre aujourd'hui, avec l'enjeu du projet, d'arrêter la navigation pendant plusieurs mois »

« Il est important d'anticiper les risques d'arrêts de navigation sur le canal pendant les périodes de crues, qui pourraient être de plus en plus fréquentes dans les années à venir »

« Quelles sont les conséquences sur les voies navigables et les ouvrages, dont l'écluse à venir, des périodes de sécheresse auxquelles nous ferons face du fait du réchauffement climatique sachant que le polder en aval de l'écluse (delta de l'Aa) est particulièrement exposé (cf étude pour le Sradet); comment ces périodes d'étiage seront gérées face au trafic attendu croissant de péniches et aux exigences du fret (exigences à l'aval avec la CUD et du fait du CSNE en construction) et donc de potentiels conflits d'usage entre agriculture, industries et consommation humaine ? (cf rapport IGEDD sur les ICPE de 07/24 »

« Comment seront gérées les situations de crues ? Quels sont les solutions envisagées pour gérer ces excès d'eau ? Comment gère-t-on les interruptions de service des voies navigables en cas de crues telles que cela s'est produit à l'hiver 2023-24 tandis que les exigences des industriels en aval ou les besoins du CSNE vont logiquement croître avec l'importance du trafic ? Qu'est-il prévu pour anticiper ces périodes qui vont certainement se répéter avec le réchauffement climatique ? »

« Combien de jours par an sont fermés les canaux ? Pour cause de sécheresse et d'inondations ? Et quelles sont les prévisions ? »

VNF précise que le nombre de jours de fermeture de la navigation pour cause d'évènement climatique est très variable d'une année sur l'autre et selon les secteurs du réseau fluvial de la région. Ainsi, il n'y a eu aucun arrêt de navigation significatif ces dernières années en lien avec les épisodes de sécheresse. Par contre, il y a chaque année de quelques jours à plusieurs semaines d'arrêts de navigation liés à des précipitations exceptionnelles comme ça a été le cas durant l'hiver 2023/2024. Il est très complexe de faire des projections du fait du caractère imprévisible de ces événements extrêmes. VNF veille donc plutôt à avoir un niveau de suivi continu des niveaux d'eau et des prévisions météorologiques afin d'anticiper au mieux, avec les partenaires locaux et l'Etat, ces événements et les gérer de manière à minimiser les impacts sur la navigation mais aussi sur les biens et les personnes.

Question sur le report modal de la route vers le fluvial.

« Et la deuxième question, c'était sur le report des passages sur la route vers l'eau. Sur le canal Seine Nord, il y a eu des études qui avaient été faites et notamment il y a plusieurs rapports dont celui de la Cour des comptes européenne qui pointait le fait qu'elles estimations du report étaient surévaluées. Donc vous venez d'en parler, est-ce que vous pouvez confirmer ou pas encore que les études donnent toujours un report assez conséquent ? Et est-ce qu'il ne faudrait pas accompagner, justement pour éviter qu'il n'y ait pas de report mais plutôt que ça soit un ajout de trafic par rapport au routier, est-ce qu'il ne faudrait pas accompagner ces mesures de doublement de trafic de mesures sur la route ? Peut-être des péages pour les routiers ou des choses comme ça pour inciter à ce que ça passe sur l'eau plutôt que sur la route »

VNF indique que la réponse est multifactorielle et dépend aussi des réglementations prises au niveau européen mais que dans tous les cas le trafic augmentera sans préciser dans quelle proportion.

Par ailleurs, les bénéfices écologiques du développement de voie d'eau sont réels, une péniche de 3000t (110m de long) circulant sur la voie d'eau permet par exemple le transport de l'équivalent de 150 camions de 20t qui ne circulent donc pas sur nos routes avec un bilan carbone à la tonne/kilomètre divisé par 3.

- Un participant demande si le passage des écluses en téléconduite induira une navigation 24h/24.

« J'ai une petite réaction au niveau du trafic : sachant qu'aujourd'hui la navigation est comprise entre 5h et 22h à peu près, et sachant que tout va être à terme, en téléconduite, est-il envisagé que les bateliers puissent naviguer 24 h sur 24, ce qui permettrait aussi de fluidifier et d'augmenter le trafic. »

VNF répond qu'aujourd'hui la navigation se fait de 6h à 22h et jusqu'à minuit dans certains cas et sera maintenu ainsi mais qu'avec la téléconduite il sera possible de passer à une plage de 24h lorsque le trafic l'exigera.

Plaisance

- Une personne demande si un équipement spécifique est prévu pour les plaisanciers et si les garages à bateau seront accessibles.

« Je suis plaisancier, basé dans la halte fluviale d'Aire-sur-la-Lys. Est-ce qu'il y aura des équipements prévus pour les plaisanciers, notamment pour l'attente à l'entrée et à la sortie de l'écluse ? Vous avez parlé de garage à bateaux, mais certains d'entre nous ont des très petits bateaux. Est ce qu'ils ne risquent pas d'être coincés entre deux 3000 tonnes ou quelque chose comme ça ? »

VNF prend en compte cette vigilance et indique que les garages à bateaux seront accessibles aux plaisanciers.

L'aménagement du territoire et l'inscription du projet dans son environnement

L'accès à l'écluse et le franchissement

- Plusieurs personnes demandent le maintien de l'accès à l'écluse et des franchissements une fois l'écluse mise en service.

« Je voudrais savoir si le passage à travers l'écluse des Fontinettes serait bien conservé. »

« Nous avons à chaque vacances scolaires nos petits enfants et leur balade fétiche à vélo est la visite de l'écluse et sa traversée pour rejoindre un sentier de promenade. Pourrions-nous encore le faire après les travaux ? Avez-vous envisagé une alternative pendant la durée des travaux ? »

« Pendant les travaux et après mise en service, pourra-t-on toujours passer à pied ou à vélo »

VNF précise que ce n'était pas envisagé initialement pour des questions de sécurité du fait de la mise en téléconduite de l'écluse qui impliquera l'absence d'agent VNF sur site à partir de 2026. Compte tenu de cette attente, VNF a demandé au maître d'œuvre d'étudier la possibilité de ce maintien tout en assurant une sécurité suffisante sur le site.

Valorisation du site

- Plusieurs demandes concernent la préservation et la valorisation du site via des parcours touristiques, panorama, panneaux sur l'histoire du site. Des questions portent sur le lien avec le développement de l'eurovéloroute n°5 et du GR sentier de grande randonnée- qui passent actuellement par l'écluse.
- Des remarques sont faites sur le bon équilibre à trouver entre respect de la biodiversité sur le site et l'aménagement paysager.

Recommandations formulées au cours de l'atelier du 12/11 :

- Penser un aménagement touristique et utiliser le site comme un panorama du territoire
- Penser un parcours touristique
- Réaménager l'espace d'amenée avec des panneaux avec des photos d'époque
- Faire de la briqueterie un lieu de valorisation touristique

Concernant l'eurovéloroute, le tracé n'est pas encore arrêté.

VNF va communiquer les demandes issues de la concertation aux acteurs locaux (ville d'Arques, Office de Tourisme) ainsi qu'aux acteurs en charge de la préservation (ABF, conservatoire régional, inspecteur des sites classés). VNF travaillera sur la base des études à venir ces sujets avec ces mêmes acteurs

L'avancée de ces réflexions sera présentée au cours de prochains temps de dialogue avec le territoire.

- Une question est posée sur la possibilité d'un escalier ou d'une pente douce depuis le pont-rail vers le site.

VNF répond qu'un escalier à cet emplacement a été proposé par l'architecte en charge de la conception. Un autre escalier a été proposé plus près de l'écluse. Toutes ces propositions seront soumises à validation de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) du fait du site classé.

Incidences sur le marais

- Certaines personnes s'inquiètent de l'impact de l'augmentation du trafic sur le marais audomarois et ses habitations. Ils soulignent un risque d'inondations liées aux vagues de batillage, un risque de « lessivage » et de dégradation des berges.
- « La hauteur du marais suit celle du canal » ce qui suscite une question « Est-ce que cette hauteur sera toujours la même ? »
- la demande d'une étude globale sur l'ensemble de l'ouvrage hydraulique du marais et sur les impacts en termes de biodiversité (inondations, pollution de l'eau) a été exprimée à de nombreuses reprises .

« Le marais audomarois est canalisé ; sa hauteur suit le niveau du canal. Le seuil du niveau va-t-il rester à 2.2m ? Malgré la création de bassins d'épargne aux Fontinettes, a-t-on pris en compte les fluctuations des débits et niveaux d'eau que va générer ce projet ? »

« Pour l'écluse de Holque il y a un problème majeur pour le marais Audomarois. Le dimensionnement des partiteurs est obsolète, nous l'avons déjà constaté lors des dernières inondations 2023/2024. L'eau est passée au-dessus !! »

« Est-il prévu un doublement des partiteurs comme pour les Fontinettes ? Si oui quand ? »

« Pouvez-vous isoler le marais audomarois du canal à grand gabarit, pour éviter les remords du tirant d'eau causé par les péniches »

« C'est bien gentil de doubler une écluse défectueuse qui a participé à l'inondation de janvier. Tout cela pour gagner 20 min et 3 péniches !!! Assurer le bon état de l'écluse ainsi que le canal trop haut (le baisser), refaire les berges en mauvaises état. Pour la sécurité et bien-être de tous. »

« Avec les travaux réalisés en amont de l'Aa, les pluies du 19/11/24 ont fait augmenter le niveau du canal et donc du marais de 30 cm en 12h avec seulement quelques millimètres de précipitations loin de celles de novembre 2023. Que va-t-il se passer en cas de crue ? Est-ce que le protocole de l'arrêt de la navigation va-t-il être modifié ?

Nous savons que le niveau de la mer augmente ; malgré tout rien n'est fait pour évacuer plus vite l'eau à la mer.

De plus si le trafic augmente je suppose que les écluses en bordure de mer serviront plus au passage des bateaux qu'à évacuer l'eau à la mer, en sachant qu'avec la montée du niveau de la mer ce laps de temps est déjà diminué...Est ce que cette conséquence a été pensée et étudiée ? »

VNF explique que le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes ne va pas modifier les niveaux d'eau dans le canal que ce soit à l'amont ou à l'aval de l'écluse.

Les effets potentiels de l'augmentation trafic fluvial sur le marais audomarois seront approfondis par VNF avec les acteurs locaux, dans la perspective des prochaines étapes de dialogue.

- Par ailleurs des riverains du canal s'inquiètent que l'augmentation du trafic dégrade les berges dont l'entretien est à leur charge et demandent si une participation à cet entretien est prévu par VNF.

« En effet il y aura des flux et donc des débits plus importants, la détérioration de nos berges actuellement entretenues à nos frais (sans subventions) ... Cela a t il été pris en compte ? »

« Les fonctionnements de l'écluse et le passage des péniches à grand gabarit génère des mouvements d'eau qui induisent une érosion des berges des habitations du marais. Avec le doublement de l'écluse et l'augmentation du trafic qui va en découler, le phénomène d'érosion des Berges va s'en trouver accentué. L'entretien des Berges étant à la charge des propriétaires, avez-vous envisagé une éventuelle participation pour l'entretien de ces dernières ? »

VNF entend les remarques et propose d'étudier la question avec les partenaires locaux.

Toutefois, à ce stade et en l'absence d'éléments factuels reliant le trafic fluvial à l'érosion évoquée, il n'est pas prévu de participation de VNF pour la réparation de ces berges.

- Des participant.e.s souhaiteraient avoir des informations plus claires et fiables sur les différents responsables de la gestion des ouvrages et de ses abords.
- Un participant indique que plusieurs canaux sont aujourd'hui très envasés et nécessitent un entretien plus régulier. Une participante pointe le non-entretien du canal de Saint-Omer, qui favoriserait, selon elle, les inondations, lors de la foire commerciale.

« Un autre participant pointe le besoin en entretien du projet présenté et prend en exemple les berges du canal non entretenues. Un autre participant souligne l'entretien récent des berges du côté de l'écluse des Flandres. Une question est posée sur le coût de l'entretien du site et un doute est posé sur la capacité de la ville d'Arques à pouvoir prendre en charge cet entretien » (extrait du compte rendu de l'atelier du 12/11)

VNF s'engage à produire une fiche d'information, mise en ligne sur la plateforme de la concertation, sur les acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire.

L'articulation du projet avec les documents de planification territoriale

- Un acteur souligne l'importance d'articuler le projet avec les documents de planification territoriale en cours de révision : PLUI-D et le SAGE qui bénéficieront d'une enquête publique en 2025-2026.

« Dans le cadre de la présente concertation et compte-tenu du stade d'élaboration du projet, à l'état d'APS, le Codev interroge en préalable l'articulation du projet avec les documents de planification territoriale, l'un concerne l'urbanisme (PLUI-D) et l'autre l'eau (SAGE), tous deux en cours de révision avec une enquête publique qui sera réalisée en 2025-2026 (comme pour le projet d'écluse). »

« L'importance de "dézoomer le projet" pour mieux identifier son impact réel sur le territoire traversé. Ce point a été souligné plusieurs fois dans les ateliers. L'arrivée d'une nouvelle écluse couplée à une augmentation du trafic fluvial mérite de s'analyser à la bonne échelle en termes de gestion de l'eau et des milieux naturels, l'Audomarois dispose d'un patrimoine riche et d'intérêt mais fragile car lié à l'eau et à ses variations en quantité et en qualité. Le SAGE de l'Audomarois en révision, aura à en être garant. »

L'information et la concertation dans la durée

- Plusieurs expressions concernent la nécessité de maintenir le dialogue dans la durée une fois la concertation préalable achevée.
- Les riverains et riveraines ont formulé cette nécessité de dialogue spécifique dans la durée.

« Le Codev salue à la fois, l'initiative du maître d'ouvrage de faire cet exercice d'information du public bien en amont de l'enquête, le rôle de la CNDP comme l'importance des documents produits. Une démarche nouvelle qu'il faut s'approprier et qui demande du temps pour qu'elle soit qualifiante et contributive. »

VNF s'engage à informer et associer le territoire au cours d'une concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. La plateforme en ligne sera maintenue afin de partager l'information sur le projet. VNF étudie la possibilité de mettre en place – jusqu'à l'enquête publique - un groupe local de suivi du projet. Concernant ce groupe de suivi, un participant propose qu'il puisse traiter plusieurs sujets de manières différenciée : les impacts pour les riverains et riveraines à proximité et les impacts pour les territoires traversés par le canal. Un dispositif spécifique d'information des riverains et riveraines du projet sera mis en place.

- Des participant.e.s appuient la proposition d'un groupe local de suivi du projet et proposent de l'envisager à plusieurs échelles.

« Une question sur le groupe local dont vous parliez tout à l'heure : je pense que c'est une bonne idée. Je pense qu'il y a deux sujets : il y a un sujet qui est au proche de l'écluse, qui touche directement les riverains dans leur vie quotidienne et qui va apporter des réponses et des questionnements qui sont très spécifiques. Et il y a un sujet qui est plus large, parce que le canal ne s'arrête pas avant et après l'écluse, il se poursuit plus loin, il a d'autres effets et du coup, il y a d'autres solutions et d'autres questions qui vont se poser, qui sont de nature complètement différente. Alors, à voir si vous créez un groupe suffisamment large pour intégrer les deux ou si vous créez deux groupes locaux avec des questions et des réponses à apporter qui seront différentes. »

Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant)

A ce stade du processus d'élaboration du projet les engagements de VNF à faire évoluer son projet ne sont pas arrêtés. Cependant, le maintien du cheminement piétons sur les écluses est mis à l'étude. Par ailleurs, VNF a annoncé au cours de la réunion de synthèse s'engager sur des études d'impact du trafic fluvial sur le marais et à améliorer ses projets de compensations. Par ailleurs, VNF propose d'établir avec les partenaires une cartographie des responsables de la gestion des ouvrages hydrauliques et des canaux non navigables.

Ce ne sont pas des évolutions du projet mis à la concertation en tant que tels mais des évolutions qui touchent la qualité de vie quotidienne des habitant.e.s du territoire.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet.

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

- Il conviendrait de poursuivre les relations en cours avec les riverain.e.s visé.e.s par une expropriation pour leur permettre rapidement de bénéficier d'une estimation de la valeur de rachat de leur propriété ou partie de celle-ci dont ils vont perdre la jouissance,.
- Il conviendrait que VNF enrichissent ses réponses à certaines questions par la communication des résultats d'études techniques.
- Il conviendrait que VNF précise :
 - Les travaux d'entretien programmés sur le secteur de l'audomarois et sur l'ensemble de l'axe Lille Dunkerque,
 - Les choix de mesures compensatoires et les modalités de suivi de celles-ci associant les acteurs du territoire,
 - Les études envisagées sur le marais et quels partenaires seront associés à ce travail,
 - Les conséquences sur la gestion hydraulique en phase travaux puis d'exploitation de la nouvelle écluse,
 - Le calendrier potentiel des travaux de régénération de l'écluse actuelle des Fontinettes,
 - Le calendrier et les modalités de prise de décision pour le maintien de l'accès piétons sur les écluses une fois le chantier terminé.
- Il conviendrait que la sous-préfecture et / ou VNF coordonne les acteurs du territoire pour préciser le rôle de chacun sur l'entretien des ouvrages hydrauliques et des canaux, berges qui ne relèvent pas directement de la gestion VNF.

Il conviendrait que VNF fournisse les prévisions de trafics sur lesquelles se basent les perspectives annoncées de triplement à terme du nombre de péniche et leur typologie.

- Il conviendrait que la CAPSO, le Département et VNF informent sur les parcours sur Arques de l'Euroveloroute en amont des travaux, pendant ceux-ci puis en phase d'exploitation des écluses.
- Il conviendrait que la commune d'Arques et la CAPSO en lien avec VNF informent sur l'ensemble des aménagements et chantiers qui sont programmés et ou à ce jour prévus sur les bords à canal sur la commune d'Arques et communiquent les calendriers correspondants.

Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

La garante et le garant recommandent à VNF de poursuivre un dialogue de qualité avec le territoire et de mettre en place les engagements pris lors de la réunion de synthèse de la concertation :

- Informer et associer le territoire au cours d'une concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,
- Maintenir et adapter la plateforme en ligne afin de partager l'information sur le projet,
- Étudier la possibilité de mettre en place un groupe local de suivi du projet jusqu'à l'enquête publique,
- Mettre en place un dispositif spécifique d'information des riverains et riveraines du projet,
- Produire une fiche d'information, mise en ligne sur la plateforme de la concertation, sur les acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire

Au-delà de ces engagements ils recommandent à VNF une vigilance particulière à :

- Mettre en place un comité de suivi pour favoriser une information adaptée tant écrite que sous forme de rencontre thématiques avec l'organisation de temps d'échanges nécessaires. Un certain nombre de participant.e.s ont fait savoir leur intérêt pour cette démarche,
- Ne pas limiter l'information à l'usage du site internet et ou de support dématérialisé (réseaux sociaux, mails) la concertation a montré les limites de ces canaux de communication sur le territoire,
- Fournir les résultats des études de trafic, d'impacts sur le marais et d'identification du rôle des acteurs du territoire sur la gestion des canaux de leurs berges et des ouvrages hydrauliques,
- Associer les acteurs du territoire à la démarche de compensations écologiques pour obtenir une plus-value de celle-ci,

- Présenter les visuels et maquettes des aménagements du site classé et associer le groupe de suivi aux réunions avec la mairie et les représentant.e.s des sites classés pour avoir un aménagement conforme aux attentes pour un site classé, utile aux usagers et gérable par la commune propriétaire.

Liste des annexes

- Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements priJJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Apporter les précisions tant de méthode que de calendrier aux riverains visés par une expropriation pour leur permettre rapidement de bénéficier d'une estimation de la valeur de rachat de leur propriété ou partie de celle-ci dont ils vont perdre la jouissance.			
2. Fournir le calendrier et les modalités de prise de décision pour le maintien de l'accès piétons sur les écluses une fois le chantier terminé			
3. Fournir les études évoquées lors de la concertation : prévisions de trafics, impact sur le marais, mesures compensatoires, impact sur la gestion hydraulique			
4 Présenter les projets de compensations retenus suite à la concertation			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			

<i>1. Mettre en place un comité de suivi du projet et favoriser une information adaptée tant écrite que numérique et sous forme de rencontres</i>			
<i>2. Présenter les maquettes et visuels des aménagements du site classé et d'associer le groupe de suivi aux réunions avec la mairie et les représentants des sites classés pour avoir un aménagement conforme aux attentes pour un site classé, utile aux usagers et gérable par la commune propriétaire</i>			
<i>3. Présenter les résultats des études de trafic, et de celle sur les impacts sur le marais du trafic fluvial et de ses évolutions projetées</i>			
<i>4 Communiquer les résultats des études de trafic et le calendrier des travaux projetés sur le canal pour l'adaptation à ces évolutions</i>			
<i>5 Utiliser un maximum de supports d'information du public à la fois pour poursuivre l'information grand public adaptée aux habitudes locales.</i>			
<i>6 Mettre en place une information et un dialogue spécifique à la phase chantier en veillant à anticiper les périodes de nuisances pour les riverains, usagers de la zone..., mettre en place des mesures spécifiques en amont pour préparer ce chantier (désigner un référent de proximité dans les marchés travaux pour entendre les doléances des riverains, sectoriser géographiquement le chantier pour pouvoir informer plus spécifiquement les riverains concernés par les différentes phases de chantier...) et ne pas limiter l'information au site internet mais favoriser les moyens de dialogue (visites de chantier, ligne d'écoute pour la remontée des problématiques relatives au chantier...)</i>			
<i>7 Publier la fiche d'information sur les acteurs de la gestion de l'eau afin que chacun puisse comprendre au mieux les responsabilités de chaque acteur et s'adresser au bon interlocuteur.</i>			

